

Adresse des citoyens de la société populaire de Dunkerque à la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de la société populaire de Dunkerque à la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 123;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19658_t1_0123_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

tans! Vive le peuple! Vive la République! Vive la Convention nationale!... Telle est enfin notre profession de foi.

Salut et fraternité.

Suivent 10 signatures.

d

[Des citoyens de la société populaire de Dunkerque à la Convention nationale, Dunkerque, le 25 brumaire an III] (16)

Représentants,

Vous venez de donner à la France le grand exemple qu'elle attendoit de vous. Vous avez, dans la fameuse journée du 21 brumaire, terrassé l'hydre aux cent têtes; ce coup anéantit toutes les factions en frappant les agitateurs qui, sous un nom fameux, vouloient rivaliser le sénat auguste de la France: vous vous êtes montrés dignes de représenter le premier peuple du Monde; vous avez remporté sur les ennemis du dedans une victoire sans laquelle tous nos triomphes sur ceux du dehors devenoient inutiles vous avez rempli notre attente; vous avez bien mérité du peuple français; continuez, pères de la patrie, à montrer que ce n'est pas en vain que vous avez mis la justice à l'ordre du jour; les scélérats sans [illisible], les vieux amis de la liberté, réunis, serrés, au sein de la Convention n'auront jamais qu'un cri: A bas les intrigans, les hommes de sang, sous quelque nom, sous quelque masque qu'ils se couvrent. Vive la République! Vive la Convention!

Suivent 75 signatures.

7

Les administrateurs et l'agent national du district de Sarre-Libre [ci-devant Sarrelouis], **département de la Moselle**^a; **les juges du tribunal du district de Cognac**, **département de la Charente**^b; **les communes de Bourg-sur-Rhône** [ci-devant Bourg-Saint-Andéol], **département du Rhône**^c; **d'Aire** [ci-devant Aire-sur-la-Lys], **département du Pas-de-Calais**^d; **d'Ingrandes**, **département du Maine-et-Loire**^e; **les conseils généraux des communes de Pernes** [-les-Fontaines], **département de Vaucluse**^f; **de Villers-Cotterêt**, **département de l'Aisne**^g; **de [Port-Briec, ci-devant Saint-Briec]**, **département des Côtes-du-Nord**^h; **de Charolles**, **département de Saône-et-Loire**ⁱ; **les administrateurs du district de Montflanquin**, **département de Lot-et-Garonne**^j; **du district de Faulquemont** [Moselle]^k; **et ceux du district de Mortain** [Manche]^l; **le tribunal du district du Blanc**, **département de l'Indre**^m; **la municipalité, le conseil-géné-**

ral et la société populaire de Montech, **département de la Haute-Garonne**ⁿ; **les citoyens de la commune de Prissac**, **département de l'Indre**^o; **les sociétés populaires de Lagnieu** [Ain]^p; **de Montoire** [sur-le-Loir], **département du Loir-et-Cher**^q; **de Mont-sur-Loire**, **département de Saône-et-Loire**^r; **de La Flotte**, **département de la Charente-Inférieure**^s; **de Jarnac**, **département de la Charente**^t; **de Nyons**, **département de la Drôme**^u; **de Morestel**, **département de l'Isère**^v; **d'Ingouville**, **département de la Seine-Inférieure**^w; **de Savenay**, **département de la Loire-Inférieure**^x; **de Béthune**, **département du Pas-de-Calais**^y; **d'Hébécourt**, **département de l'Eure**^z; **de Pierre-Latte**, **département de la Drôme**^{a'}, **félicitent la Convention sur son Adresse au peuple français, déclarent qu'ils ne s'écarteront jamais des grands principes qui y sont développés, jurent de ne reconnoître d'autre autorité, d'autre point de ralliement que la représentation nationale; ils expriment leur vœu de voir purger le sol de la liberté de tous les intrigans, des hommes de sang, des fripons, de tous les ennemis du peuple, pour l'encouragement de l'agriculture, du commerce, des arts et des sciences.**

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

a

[Les administrateurs et l'agent national du district de Sarrelibre à la Convention nationale, Sarrelibre, le 15 brumaire an III] (18)

Citoyens représentants,

Votre sublime adresse au peuple français, gravée pour jamais dans nos cœurs en caractères indélébiles, justifie la confiance que nous n'avons cessé d'avoir dans le plus grand, le plus auguste et le plus juste des sénats.

L'espérance, la tranquillité et la consolation survivent à l'état d'anxiété et de terreur à laquelle une faction audacieuse avoit réduit des François, qui venoient de jurer et qui jurent encore de rester libres aux dépens de leur vie.

Représentants du peuple, vous avés fait votre profession de foi à la France, à l'Europe entière, grâces immortelles vous soient rendues! il ne vous reste plus qu'à lancer la foudre sur les ambitieux, les intrigans et les fripons; saisisés de votre bras de fer les factions qui avoient rivalisé l'autorité de la représentation nationale; frappés indistinctement le crime; consolidés vos immortels travaux par le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix; restés à votre poste jusqu'au moment où les ennemis intérieurs et extérieurs seront tous anéantis, et où le peuple français n'aura plus rien à redouter pour la

(17) P.-V., L, 80-81.

(18) C 328 (1), pl. 1446, p. 45.

(16) C 328 (2), pl. 1454, p. 16. *Bull.*, 4 frim.